

Secrétariat d'Etat à la formation,
à la recherche et à l'innovation SEFRI
Mme Magda Spycher
Einsteinstrasse 2
3003 Bern

Zürich, le 25 août 2015

Prise de Position FH SUISSE sur la Loi fédérale sur l'Agence suisse pour l'encouragement de l'innovation (loi relative à Innosuisse, LASEI)

Madame Spycher,

C'est avec plaisir que nous prenons part à la procédure de consultation sur la Loi fédérale sur l'Agence suisse pour l'encouragement de l'innovation (loi relative à Innosuisse, LASEI).

FH SUISSE est l'association faîtière nationale des diplômés de tous les domaines des Hautes écoles spécialisées. Actuellement FH SUISSE compte plus de 47 000 membres et représente les domaines HES, Technique et technologie d'information, architecture, Construction et planification, Chimie et science de la vie, Sciences agronomiques et forestières, Economie et Services, Psychologie appliquée, Linguistique appliquée, Santé, Travail Social, Sport, ainsi que Arts et Design.

En tant qu'association faîtière des diplômés des Hautes écoles spécialisées, nous saluons la transformation de la CTI en Innosuisse. En lien avec la Loi fédérale sur l'Agence suisse pour l'encouragement de l'innovation, nous tenons à souligner les points suivants :

- Le principe de base doit être celui de la promotion économique et non pas celui de la promotion scientifique. Les Hautes écoles spécialisées en tant que Hautes écoles orientées vers la pratique devront percevoir la plus grande partie de l'argent.
- Nous saluons une organisation simple qui permet un soutien à l'innovation rapide et efficace.
- Le financement des projets d'innovation doit être plus flexible. La régulation fixe un partage de coûts 50/50 entre l'industrie resp. l'économie et la CTI/Innosuisse, ainsi que la contribution au comptant fixe de 10% de la part du partenaire économique est trop rigide. Dans certains cas justifiés le financement doit être plus flexible, afin d'éviter de mauvais investissements et des budgets de projets pas optimaux.
- Art. 17 al. 6 – dans lequel est stipulé que les institutions fédérales devraient dorénavant également recevoir de l'argent - est à supprimer sans remplacement.

- Une limite annuelle ou un budget réparti sur plusieurs années devraient être introduits, afin de mieux gérer les moyens mis à disposition. Le principe d'annualité des indemnisation KTI/Innosuisse n'est à nos yeux pas judicieux et devrait être rendu plus flexible.
- De plus, les domaines HES plus récents devraient également être pris en compte. Certains projets CTI qui ne se situent pas dans le domaine MINT ne rentrent pas dans le "moule" des requêtes existantes (la production ne devrait pas être le seul facteur). Nous tenons à souligner le domaine des services qui est d'une grande pertinence dans la structure économique Suisse.

En vous remerciant par avance de bien vouloir prendre nos suggestions en considération, nous vous transmettons, nos meilleures salutations.



Christian Wasserfallen
Président FH SUISSE



Claudia Heinrich
Responsable Public Affairs FH SUISSE